

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°61\_2026DP

Attribution du marché relatif au remplacement de la pompe à chaleur  
de la crèche de Lisle sur Tarn

### Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu l'article L2123-1 1° et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération, notamment l'article 6.2.5 Compétence Action sociale d'intérêt communautaire - Petite Enfance,

Vu la délégation au président mentionnée au 4° alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°238\_2025 du 8 décembre 2025 relative aux délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président,

Vu les conclusions de la mise en concurrence qui s'est déroulée du 28/11/2025 au 05/01/2026,

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

Le marché relatif au remplacement de la pompe à chaleur de la crèche de Lisle sur Tarn est attribué à l'entreprise suivante :

MGC FLO

Adresse : 33 rue du PIBOL - 81800 COUFOULEUX

Pour un montant global de 29 908,40 € HT soit 35 890,08 € TTC

### Article 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le Trésorier du service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le 19 JAN. 2026

   
Gaillac-Graulhet  
AGGLOMÉRATION  
entre vignoble et bastides

Le Président,  
Paul SALVADOR

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 20 JAN. 2026

Et publication - mise en ligne le 20 JAN. 2026 et/ou notification le